

Le Cnam accueille ses auditeurs dans le respect des règles sanitaires

À la demande du gouvernement, les établissements d'enseignement supérieur, à commencer par les universités, en zones d'alerte renforcée et maximale ont l'obligation depuis le 6 octobre 2020 de réduire de moitié la capacité d'accueil de leurs étudiants. Ayant anticipé cette décision, le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), situé à Paris et en Île-de-France, se trouve aujourd'hui en situation de respecter cette limitation sans restreindre l'accès à son offre de formation.

En pleine réorganisation de son patrimoine immobilier, le Cnam a dû faire preuve de réactivité et mettre en œuvre plusieurs solutions afin de pouvoir accueillir ses auditeurs dans le respect des règles sanitaires :

La priorisation de l'accès aux salles de cours, à Paris et en Île-de-France, en fonction de la nature des formations et sur des critères de publics à accueillir.

La « réquisition » des espaces dédiés à l'événementiel, y compris au musée des Arts et Métiers.

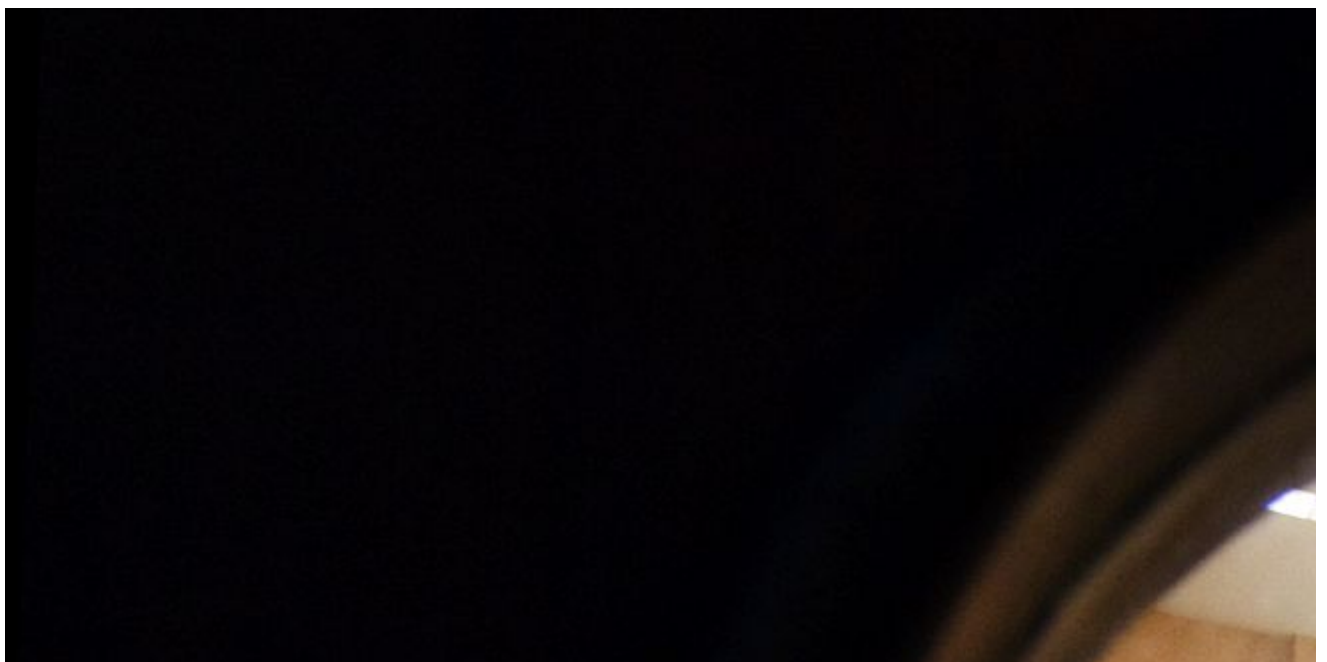
La recherche de nouveaux espaces à louer.

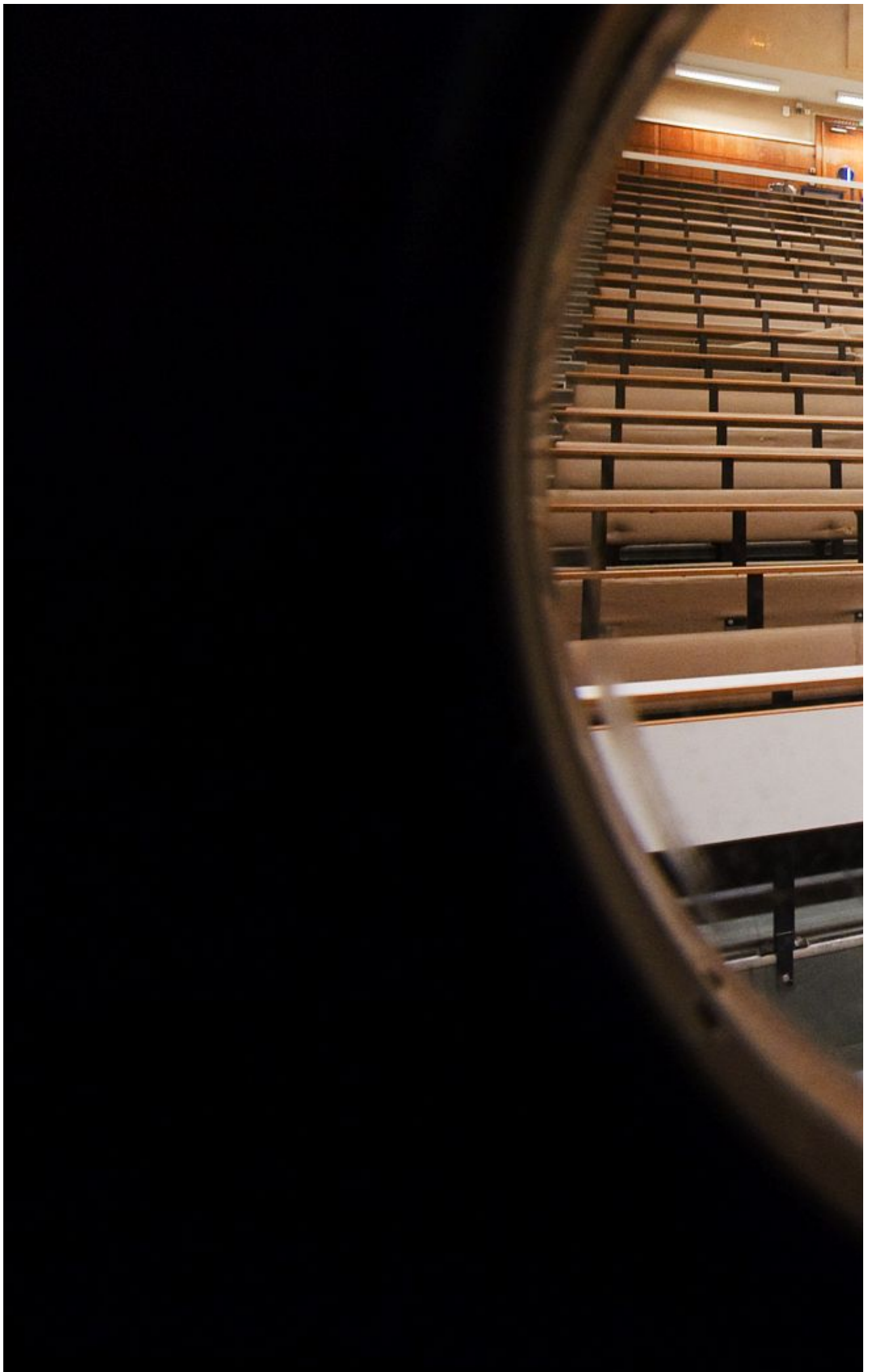
L'hybridation d'un maximum de parcours pour permettre de ventiler la présence des auditeurs, grâce à l'alternance des modalités présentielle/distancielle.

La mise en place d'un protocole sanitaire ad hoc dans l'ensemble des bibliothèques du Cnam.

Afin de répondre à ces impératifs, le Cnam a pu compter sur le plan de numérisation des formations. Renforcé pendant la période de confinement, celui-ci a en effet été rapidement formalisé pour atteindre un taux de 95 % des formations accessibles à distance. Il prévoit, à terme, la mise en place d'une « filière formation ouverte et à distance (FOAD) ». Disposant de moyen de production, de diffusion et d'exploitation, cette filière vise la création ou la rénovation de 400 unités d'enseignement en FOAD sur trois ans, afin de permettre à l'établissement de conserver une tradition d'avance sur le marché de l'offre à distance, tout en restant au service de ses publics sur l'ensemble du territoire.

[Téléchargez le communiqué de presse | Accueil auditeurs/règles sanitaires](#)





9 octobre 2020

Contact presse



Amélie Zanetti

01 53 01 82 77
06 33 59 34 18